



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DIPATE

**Division des personnels
Administratifs,
Techniques et
d'Encadrement**

DIPATE 2

Dossier suivi par
Stéphanie Rayon-Desmares

Téléphone
02 23 21 75 18

Télécopie
02 23 21 75 00

Mél.
Ce.dipate@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie directeurs académiques des
services départementaux de l'éducation
nationale

Rennes, le mercredi 19 mars 2014

N/Réf. : DIPATE 2/ SRD

**Objet : organisation du remplacement des personnels de direction - année 2014-2015
Constitution du vivier des personnels « faisant fonction »**

PJ : annexe 1 - dossier de candidature ;
annexe 2 – accompagnement des personnels « faisant fonction ».

Afin de me permettre de reconduire le dispositif de remplacement des personnels de direction pour l'année 2014-2015, je vous saurais gré de bien vouloir porter à la connaissance des personnels de votre établissement susceptibles d'être intéressés, les modalités de recrutement de personnels « faisant fonction » au cours de la prochaine année scolaire, voire de l'année en cours en tant que de besoin.

Ce dispositif vise à constituer un vivier de personnels repérés pour leur motivation et leur capacité à exercer des fonctions de chef d'établissement adjoint dans le cadre d'un intérim, afin d'apporter une réponse adaptée et anticipée aux besoins de remplacement des personnels de direction (congés maladies prolongés, congés longue maladie, postes vacants).

Les personnels que vous pourrez ainsi solliciter, enseignants, conseillers principaux d'éducation, chefs de travaux ou documentalistes, sont généralement engagés dans le projet de présenter le concours ou d'accéder au corps des personnels de direction par la voie du détachement ou de la liste d'aptitude. Ils pourront retirer de l'expérience de « faisant fonction » un certain nombre d'acquis professionnels valorisables lors de la présentation des épreuves du concours et dans leur carrière future.

Chaque candidature, revêtue de votre avis, sera adressée :

- d'une part au cabinet de Madame ou Monsieur l'inspecteur d'académie directeur des services de l'Éducation nationale ;
- d'autre part au service DIPATE 2 – Rectorat de Rennes 96 rue d'Antrain CS 10503 - 35705 Rennes cedex 7,

au plus tard pour le 5 mai 2014.

Les candidatures seront établies au moyen de l'imprimé ci-joint (annexe 1), accompagné d'un curriculum vitae.

Les candidats veilleront à renseigner précisément leurs vœux géographiques, en précisant notamment le périmètre géographique qu'ils sont susceptibles de couvrir. En effet, la dispersion des postes vacants et des besoins de remplacement implique une certaine mobilité géographique sinon sur le département, a minima sur le bassin d'animation de la politique éducative (BAPE).

Les « faisant fonction » déjà investis dans ce dispositif voudront bien renouveler leur demande s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie à la rentrée 2014. Elle sera examinée en priorité si les candidats concernés ne sont pas reçus au concours.

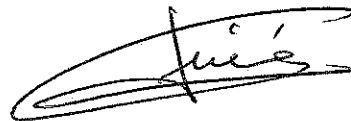
Les personnels ayant constitué un dossier de demande de détachement ou d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade des personnels de direction de 2^{ème} classe au titre de l'année 2014 devront également transmettre un dossier de candidature s'ils souhaitent intégrer le vivier des personnels « faisant fonction » de personnel de direction dans l'académie de Rennes pour l'année scolaire 2014-2015.

Les candidatures ayant reçu un avis favorable de l'IA-DASEN sur leur aptitude à exercer des fonctions de personnel de direction en intérim seront examinées au regard de l'adéquation entre les postes à pourvoir, le profil des candidats, leurs vœux géographiques, mais également des possibilités de remplacement sur leur poste afin de pas désorganiser les équipes pédagogiques.

Ces informations sont également accessibles :

- sur TOUTATICE, à la rubrique ressources administratives service académique émetteur DIPATE ;
- sur le site internet académique à la rubrique « Concours, emplois, carrière » Encadrement » personnels de direction. ».

Je vous remercie de votre collaboration.



Michel QUÉRÉ